



MAIRES DE FRANCE : POUR QUE VOS MARCHÉS RESTENT DE BELLES VITRINES, N'OUBLIEZ PAS LES COMMERÇANTS NON SÉDENTAIRES

D'après une récente étude officielle¹, 35% des Français déclarent faire régulièrement leurs courses sur les marchés de plein vent/voie publique ou dans des halles.

Ce constat est malheureusement en décalage avec les trop nombreuses municipalités qui ne prennent pas en considération leurs commerçants.

Tout chef d'entreprise, a besoin d'un **cadre juridique clair et stable** pour faire fonctionner son activité. Or un commerçant non sédentaire qui a fait le choix d'exercer son activité commerciale sur le domaine public est soumis à des **contraintes particulières** qui engendrent des difficultés sans précédent. **L'ordonnance du 19 avril 2017**, sur laquelle s'appuient les maires pour organiser une procédure de sélection préalable des candidats désireux d'occuper le domaine public en vue d'une exploitation économique en est l'exemple. Cette procédure s'avère être **complètement inadaptée** pour les commerçants non sédentaires qui exercent depuis de nombreuses années sur les marchés et /ou sur la voie publique comme les Camions Pizza et Food-Trucks qui ont fait des **investissements coûteux** pour préserver leur clientèle ainsi que la qualité de leurs produits. C'est pourquoi, nous demandons que les marchés ou ceux qui exercent leur activité sur la voie publique puissent **déroger à cette procédure** de sélection incompatible avec leur mode spécifique d'occupation quotidienne ou hebdomadaire.



¹ Les Français et l'alimentation quotidienne – Toluna Harris Interactive pour le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique - février 2024

Au-delà d'une **situation juridiquement précaire**, avec le risque de disparition, sans pouvoir transmettre une grande partie des commerçants se retrouve aussi dans une **situation économiquement catastrophique** avec des **conditions de travail indécentes** :

- ▶ Des **équipements électriques insuffisants ou hors d'usage**, pourtant censés être garants de la conservation des denrées alimentaires et de la protection des consommateurs,
- ▶ Une **alimentation en eau insuffisante**, l'absence de sanitaires...
- ▶ Une **absence d'intervention de la police municipale** pour enlever les véhicules stationnés illégalement sur les emplacements des commerçants.
- ▶ Des **travaux « surprises »** sans que personne ne soit en capacité d'informer les commerçants sur la tenue ou non du marché.
- ▶ La **suppression d'emplacements** sur certains marchés.
- ▶ La **diminution des horaires de fin de marché** de 30 minutes alors que les habitudes de consommation ont évolué.
- ▶ L'**interdiction de pouvoir se chauffer** ainsi que ses salariés en hiver.
- ▶ L'**augmentation des marchés dits « propres »** qui imposent aux commerçants des contraintes logistiques supplémentaires puisqu'il n'est pas possible de transporter des denrées alimentaires avec des aliments impropres à la consommation en raison des risques de contamination.



Pour autant, nous avons constaté ces dernières années une **hausse généralisée des tarifs des droits de place** qui, trop souvent, sont exigés par les municipalités pour **ajuster leurs budgets sans amélioration** des conditions de travail des commerçants et donc sans contrepartie (gestion des déchets, nettoyage, option de stockage ou de gardiennage, sanitaires, etc...).

Autant d'exemples qui démontrent la **nécessité que les maires réinvestissent leur marché**. Nous sommes à leur disposition pour construire avec les commerçants toute synergie visant à redonner au marché la place qui lui revient.

“

Rappelons qu'un règlement des marchés existe. Il a été co construit avec l'AMF et la CGAD. Il est plus qu'urgent de l'appliquer.

”



contact@poissonniers.com
06 45 12 53 10



dbazergue@fromagersdefrance.com
01 55 43 31 55



cfbct@boucherie-france.org



samuel.bordage@trapiers.fr
01 46 75 96 58



contact@snbi-france.fr



contact@lacnct.fr



cgad@cgad.fr



contact@confederationdelapatisserie.com

sandrinechoux@saveurs-commerce.fr
01 55 43 31 90



president@fnapcm.fr
i.sudre@fnapcm.fr



fbhf@boucherie-france.org



contact@boulangerie.org



scp@cavistesprofessionnels.fr



contact@chocolatiers.fr



contact@epiciersdefrance.org

